

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2013

REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE - (N° 884)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 54

présenté par
M. Fourage
-----**ARTICLE 29 DECIES**

I. – Au début de l’alinéa 1, insérer les mots :

« I. – Pour l’élection des conseillers consulaires, ».

II. – En conséquence, rédiger ainsi le début de l’alinéa 2 :

« Ils... (*le reste sans changement*) ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de conséquence.